



CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT DELIVERED BY
WILLIAM CROSBIE
LEGAL ADVISOR
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS, TRADE AND DEVELOPMENT

THIRTEENTH SESSION OF THE ASSEMBLY OF STATES PARTIES TO THE ROME STATUTE
OF THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

NEW YORK, 10 DECEMBER 2014

DÉCLARATION DE
WILLIAM CROSBIE
CONSEILLER JURIDIQUE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

LA TREIZIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT
DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

NEW YORK, LE 10 DÉCEMBRE 2014

Mr. President,

Your Excellency President Kaba, Canada extends our congratulations on your election to the Presidency of the Assembly of States Parties. We look forward to working with you in this 13th session of the Assembly. We would also like to thank the outgoing President, Tiina Intelman, for her dedication and commitment in leading the work of the Assembly of States Parties over the last three years.

The Court is now more than 12 years old, and is more capable today than ever before of responding to the events and challenges that it faces.

We welcome the moving speech of President Catherine Samba-Panza of the Central African Republic, and in particular her arguments on responding to gender-based violence. Canada is committed to the international campaign to end sexual violence against women and girls in conflict areas. We were encouraged with the publication of the Office of the Prosecutor's June 2014 Policy Paper on Sexual and Gender-Based Crimes, and support actions to make the fight against sexual and gender-based violence a key priority. As the Prosecutor notes, the ICC is complementary to national efforts. It is crucial that States take leadership on their primary responsibility to investigate and prosecute serious international crimes effectively, including sexual and gender-based crimes.

Last week, in a landmark decision for the Court, the Appeals Chamber upheld the conviction of Thomas Lubanga for war crimes. The conclusion of his appeal marks a significant moment in international justice and the maturation of the Court.

The Court must pursue its mandate within the framework of its resources. We recognize that there has been an increase in the number of cases before the Court, however, we are deeply concerned about the inflating costs, and in particular the increase to this year's budget requested by the Court.

Canada takes note of the Assembly's procedural decision on participation of non-states parties, which was taken independently of, and without prejudice to, decisions taken for any other purpose, including decisions of any other organization or any organs of the Court regarding any legal status or other legal issues that may come before them.

While Canada has joined consensus on the 2015 budget proposal prepared by the budget working group, we continue to vigorously advocate for budgetary discipline. States are accountable to their tax payers, in turn, international bodies must be accountable for delivering good value for money. Canada's objective for the budget of international organizations is zero nominal growth.

Canada does not recognize a "State of Palestine". Canada believes that the recognition of a Palestinian state should be the result of a negotiated agreement between the parties, not a result of unilateral initiatives at the UN.

Canada is committed to supporting the Court in its efforts to ensure that those responsible for serious international crimes are held to account.

Thank you Mr President.

Monsieur le Président,

Votre Excellence Kaba, le Canada vous félicite de votre élection au poste de président de l'Assemblée des États parties. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec vous dans le cadre de la 13^e séance de la Cour. Nous tenons également à remercier la présidente sortante, Tiina Intelman, pour son dévouement et son engagement dans la conduite des travaux de l'Assemblée des États parties au cours des trois dernières années.

La Cour a été établie il y a maintenant plus de 12 ans et est aujourd'hui plus que jamais en mesure de répondre aux situations et aux défis qui se présentent.

Nous saluons l'allocution émouvante de la présidente Catherine Samba-Panza de la République centrafricaine, en particulier les points qu'elle a soulevés sur les mesures à prendre pour s'attaquer à la violence sexospécifique. Le Canada attache une importance considérable à la campagne internationale visant à mettre un terme aux actes de violence sexuelle perpétrés contre les femmes et les filles dans les zones de conflit. Nous avons été encouragés par la publication en juin 2014 du Document d'orientation sur les crimes sexuels et sexospécifiques du Bureau du procureur, et nous appuyons toutes les mesures prises pour faire de la lutte contre la violence sexuelle et sexospécifique une priorité absolue. Comme le souligne le procureur, la CPI complète les efforts déployés à l'échelle nationale. Il est essentiel que les États assument leur responsabilité primaire d'enquêter et de poursuivre en justice de façon efficace les responsables de crimes internationaux graves, comme les crimes sexuels et sexospécifiques.

La semaine dernière, dans le cadre d'une décision historique de la Cour, la Chambre d'appel a confirmé la condamnation de Thomas Lubanga pour crimes de guerre. La décision rendue au terme de cet appel constitue un moment marquant pour la justice internationale et pour le développement de la Cour.

La Cour doit remplir son mandat dans le cadre de ses ressources. Nous reconnaissons que celle-ci a dû traiter un nombre croissant de dossiers, cependant, nous sommes vivement préoccupés par la hausse considérable des coûts, en particulier par l'augmentation du budget réclamé cette année par la Cour.

Le Canada prend note de la décision de l'Assemblée relative à la participation des États non parties, laquelle a été prise indépendamment des décisions rendues à toute autre fin, et sans y porter préjudice, notamment des décisions rendues par

tout autre organisme ou organe de la Cour concernant tout statut juridique ou autre question juridique présenté devant eux.

Bien que le Canada se soit joint au consensus sur le budget de 2015 proposé par le groupe de travail sur le budget, il continue de préconiser fermement la discipline budgétaire. Les États doivent rendre des comptes à leurs contribuables et les organismes internationaux se doivent, de leur côté, d'exploiter les ressources de façon optimale. Le Canada préconise une croissance nominale zéro du budget des organisations internationales.

Le Canada ne reconnaît pas « l'État de la Palestine ». Il estime en effet que la reconnaissance d'un État palestinien devrait découler d'un accord négocié entre les parties et non d'initiatives unilatérales entamées aux Nations Unies.

Le Canada est déterminé à appuyer les efforts déployés par la Cour pour veiller à ce que les responsables de crimes internationaux graves soient traduits en justice.

Je vous remercie, Monsieur le Président.